

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie de Trélévern

Correspondant : Monsieur le maire, place de la mairie - tél : 02.96.23.71.91, fax : 02.96.91.76.30  
courriel : mairie.trelevern@wanadoo.fr

adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.e-megalisbretagne.org>

### **Objet du marché**

**Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Kerlézen**

### **Type de marché**

Mode de passation : procédure adaptée selon les articles 28 et 74 du CMP

Services : 71200000-0

### **Lieu d'exécution ou lieu de livraison :**

**Commune de TRELEVERN**

### **L'avis concerne**

Un marché public – Marché de Maîtrise d'œuvre

### **Caractéristiques principales**

#### **Options**

non

#### **Variantes autorisées**

Oui

#### **Prestations divisées en lot :**

NON

### **Conditions relatives au marché :**

Cautionnement et garanties exigés :

Avance accordée sur présentation d'une garantie à première demande

Modalités essentielles de financement et de paiement : Délai global de paiement de 30 jours

Unité monétaire utilisée : Euro.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

### **Conditions de participation**

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles :

Situation juridique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Une attestation sur l'honneur de répondre aux obligations de l'article D.8222-5 du Code du Travail, conformément au décret 2005-1334 du 27 octobre 2005.

Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions citées à l'article 8 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005.

Des renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 5212-4 du code du travail.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.  
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Capacité technique :

Référence professionnelle et capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% - valeur technique.

40% - prix.

**Date limite de réception des offres**

Mercredi 11 janvier 2012 à 12H00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**

Mairie de TRELEVERN – 22660-

Correspondant : François BOURIOT, Maire – 02.96.23.71.91

**Adresse auprès de laquelle le dossier peut être obtenu :**

<https://marches.e-megalisbretagne.org>

**Procédures de recours :**

- Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif, 3, contour de motte, 35000 rennes.

- Organe chargé des procédures de médiation : comité consultatif, 6, quai cerneray, 44000 nantes.

- Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours gracieux ou recours pour excès de pouvoir : deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (article R 4218722;2 du code de Justice administrative)

- Recours de plein contentieux à l'encontre du marché : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant son attribution, pouvant être assorti d'une demande de suspension de l'exécution du marché (article L 521-8722;1 du code de Justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis :**

06 Décembre 2011